

Citoyenneté

1) Votre parti serait-il favorable à la consécration d'un droit de vote sur base de la résidence dans tous les pays de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les nationaux, pour toutes les élections ?

Sur le plan national la question a été tranchée par le référendum de 2015. Sur le plan européen la question mérite réflexion. Par ailleurs le LSAP plaide pour une harmonisation du droit de vote au sein de l'UE dans l'objectif de garantir les mêmes droits à tous les citoyens des États membres.

2) En vertu du droit de l'UE, les citoyens européens ont exactement les mêmes droits que les nationaux. Pourquoi ne pas inscrire les citoyens de l'Union d'office sur les listes électorales européennes et communales, tout comme les nationaux, et ainsi leur éviter de faire une démarche personnelle ?

En principe oui. Cependant il faudra clarifier la portée de l'obligation de vote en vigueur au Luxembourg.

3) Les initiatives citoyennes européennes rencontrent de nombreuses difficultés pour aboutir. Êtes-vous en faveur d'une réforme de cette disposition afin de faciliter les consultations/participations citoyennes ? Si oui quelles propositions auriez-vous à faire ? Si non pourquoi ?

Le LSAP plaide pour un renforcement du droit d'initiative citoyenne selon les lignes du rapport du PE du 28.10.2015. Il s'agit notamment de simplifier les système de collecte des signatures ainsi que le lancement de la procédure.

Migrations et asile

1) Les questions de politique migratoire et d'asile sont actuellement de la compétence de chaque État membre. Pensez-vous qu'une politique des migrations et d'asile commune devrait être mise en place ? Quelle en devrait être les grandes lignes d'après vous?

Le LSAP plaide pour que les efforts d'harmonisation soient considérablement intensifiés au cours de la prochaine législature. Ceci concerne aussi une meilleure régulation européenne en matière d'intégration des réfugié(e)s.

2) En ce qui concerne l'accueil des réfugiés quelle est la position de votre parti sur une renégociation du règlement dit de Dublin III ? Si oui, dans quel sens doit le règlement être modifié?

Le LSAP plaide pour une refonte du règlement Dublin III qui devra viser un système de répartition solidaire et équitable pour la relocalisation des réfugié(e)s.

Élections européennes 2019

1) Combien de candidats non-nationaux comptez-vous sur vos listes électorales ? Quid des têtes de listes ?

Nous présentons un candidat qui a une double nationalité.

2) Quelle est la position de votre parti concernant la possibilité de faire élire les députés européens par des listes transnationales ?

Question 2: oui, à condition néanmoins de garantir l'élection de MEPs présentés par les partis politiques luxembourgeois.